



Séance du 17 avril 2024
Délibération n°84 -17042024

OBJET : MARCHÉ PUBLIC : GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES CITOYENS ITINERANTS

M. Philippe GUIARD, Vice-président, expose au conseil d'administration qu'afin d'assurer la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage du Pays de Craon, situées à Craon, il est proposé de renouveler le marché à un prestataire de service.

Il est précisé que :

- l'aire d'accueil permanent (Rue de la Gare) comprend 8 emplacements (16 caravanes),
- l'aire de grands passages (Route de Niafles) est ouverte 6 à 8 semaines sur l'année (du mois d'août au mois de septembre) et peut accueillir 120 caravanes.

Les tâches principales à assurer sont les suivantes :

- formalités administratives liées à l'accueil et au départ des citoyens itinérants,
- état des lieux, mise en service et relevés des compteurs d'eau et d'électricité,
- encaissement des sommes dues,
- surveillance du bon fonctionnement des aires d'accueil,
- entretien des aires d'accueil,
- rôle d'intermédiaire entre le CIAS et le public accueilli

Il est proposé que le marché soit d'une durée maximum de 3 ans, avec possibilité de reconduction d'une année, la date de début d'exécution du marché étant le 20 juillet 2024. Le montant de la prestation annuelle peut être estimé à 60 000 €.

Considérant que la gestion des aires d'accueil des citoyens itinérants a été déléguée au CIAS depuis le 08 avril 2019 par la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Considérant que charges et produits du 01 juillet au 31 décembre 2024 relatifs à l'accueil des citoyens itinérants ont été intégrés au budget primitif 2024 et à la subvention versée par la Communauté de Communes du Pays de Craon

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation de prestataires, relative à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des citoyens itinérants du Pays de Craon, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à retenir le prestataire le mieux disant et de signer le marché, et toutes autres pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 avril 2024



Philippe GUIARD
Vice-président



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 08 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DEMENAIIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, CLAVREUL Yannick, GUIOUILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa.

Mme Chantal GODARD
M. Christophe BOURDAIS
Mme Patricia RENAULT
M Aristide BOURBON
Mme Laurence MANCEAU
Mme Aurélie MAHIER
M Raymond PLANCHAIS

pouvoir donné à M. Jean-Pierre TESSIER
pouvoir donné à M. Vincent RESTIF
pouvoir donné à M. Hervé TISON
pouvoir donné à Jean-Eudes GAUBERT
pouvoir donné à Christine de PONTFARCY
pouvoir donné à Philippe GUIARD